



Changement usage habitation principale

Par **patpar**, le **23/03/2012** à **11:49**

Bonjour, j'ai l'intention d'utiliser une partie de mon habitation principale(1/3 environ), dans une commune de moins de 200.000 habitants, pour créer un atelier de poterie, en rez-de-chaussée, avec un espace de vente ouvert au public. L'activité ne sera exercée que par moi même. Pour moi c'est un changement d'usage pour lequel il n'y a pas besoin d'autorisation. La mairie me dit que c'est un changement de destination qui est soumis à un dépôt de permis de construire. Merci pour votre réponse.

Par **alterego**, le **23/03/2012** à **12:05**

Bonjour,

Il y a bien un changement de destination pour le 1/3 consacré à l'espace atelier et à l'espace vente.

Il en serait de même si vous créiez un logement dans un atelier.

Cordialement

Par **Roselne**, le **23/03/2012** à **16:27**

D'accord avec alterego.

De plus, vous aurez une taxe d'aménagement à payer à votre commune.(taux variable en

fonstion des communes.)